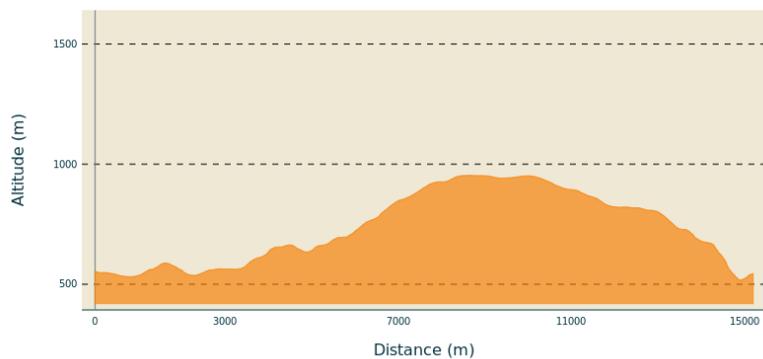


Le Trail des Saint-Martinois

Val Eyrieux - SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

Profil altimétrique



Altitude min 517 m Altitude max 953 m

Infos pratiques

Pratique : Trail

Durée : 2 h 30

Longueur : 15.2 km

Dénivelé positif : 546 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune - Flore, Géologie, Patrimoine bâti

Itinéraire

Départ : Place du village

Arrivée : Place du village

Balisage :  GR  PR

Communes : 1. SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS 2. ARCENS 3. MARIAC 4. ACCONS 5. JAUNAC

Pendant votre trail, suivez les balisages  et .

1. 0 km : Descendre la place de la Mairie, puis aller à droite par la rue de la Poste.
2. Au carrefour des routes, prendre la route D 237 à droite, direction Arcens. Suivez le balisage .
3. 500 m : à *La Placette*, descendre à gauche la petite rue des jardins.
4. 1 km : traverser la route D237 et monter en face la rue.
5. Au calvaire, prendre le sentier à gauche.
6. 1,6 km : aux maisons d'Albagnas, descendre la petite route à gauche sur 300 m.
7. 1,8 km : quitter la petite route et descendre le sentier pour retrouver la route D237.
8. Aller à gauche sur 80 m par la route D237, puis traverser le pont de la rivière *L'Eysse*.
9. Au mât *Le Plancher*, suivre Arcens 9,9 km / Mourgue 6,2 km. Remonter la rivière *L'Eysse*.
10. 3,8 km : passer sous le hameau *Le Sarret*.
11. 4,6 km : au carrefour des pistes, monter celle de gauche jusqu'au hameau de *Mons*.
12. 6,2 km : aux maisons de Mons, monter à gauche le sentier caladé jusqu'aux crêtes du GR 420.
13.  8 km : au mât *La Mourgue*, suivre *Le Cheylard* (8,1 km) / Le réservoir n°2 (1,2 km). Longer les pistes panoramiques du GR 420.
14. 9 km : Au mât Le réservoir n°2, suivre *Le Cheylard* 6,9km / *La Berche* 1,2 km. Bien fermer les barrières et poursuivre par la piste.
15. 10,3 km : Au mât *La Berche*, suivre *Jaunac* 3,2 km / *La berche Nord* 0,4 km. Quitter le GR420 et descendre la piste en suivant le balisage .
16. Au mât *La Berche Nord*, suivre *Jaunac* 4,8 km / *Les Faraches* 1,5 km. Poursuivre par le chemin.
17. 11 km : Au mât *Le Col*, suivre *Saint-Martin-de-Valamas* 3,4 km. Descendre le chemin et rejoindre les maisons du Suc de l'Aire.
18. Traverser le hameau et descendre par la petite route.
19. 13,2 km : quitter la petite route et descendre à gauche le sentier en sous-bois.
20. 14 km : récupérer le pont, passer devant l'Office de Tourisme et l'Atelier du bijou.
21. Au niveau du 2ème pont, monter en face la rue des puces, jusqu'à la place de Saint-Martin-de-Valamas.



Recommandations

Cet itinéraire est réservé aux coureurs entraînés.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Le Cheylard, suivre la D120 direction Saint-Martin-de-Valamas et rejoindre le parking place de la mairie. Depuis Saint-Agrève, prendre la direction de Saint-Julien d'Intres, puis de Saint-Martin-de-Valamas et rejoindre le parking place de la mairie.

Parking conseillé

Parking à proximité de l'église